

Observation n°2

Madame le commissaire – enquêteur Mairie Place de la Mairie 77840 CROUY SUR OURCQ

ENQUETE PUBLIQUE concernant le PLU de CROUY SUR OURCQ

ZONE UA

CONTRE l'interdiction de changement de destination des rez-de-chaussée occupés par des locaux commerciaux, artisanaux, services et bureaux.

Je suis commerçante avec 2 locaux sur la place du Marché : 1 en locatif actif à ce jour (Presse, alimentation générale, librairie etc...)

1 propriétaire des murs non occupés à ce jour sans revenus sur ce local, je dois payer le prêt en cours, les charges locatives et le foncier !!!

Nous travaillons beaucoup pour être propriétaire et pour avoir un **VILLAGE** vivant, il nous faudrait un arrangement pour permettre à chacun de changer de destination, le commerce de proximité est fluctuant et nous ne connaissons pas l'avenir. VOIR CI-DESSOUS

CONTRE LA CONDITION DE SURFACE DE PLANCHER (jusqu'à 500m2) pour les constructions à usage COMMERCIALE.

Trop grand, (ex Intermarché Lizy sur Ourcq : 450 m2)

Tuera le commerce de proximité existant.

Manque de réflexion des instances dirigeantes qui continuent à transformer les VILLAGES en BOURG contre l'avis des villageois. Permettent l'installation de « grandes enseignes » par le biais de cette surface de plancher importantes sans réflexion ou commission.

Juste 2 Exemples :

2 Bourg (La Ferté Million, Lizy sur Ourcq) proche de CROUY SUR OURCQ ont des rues fantômes sans commerce de proximité ou très peu en cause les mètres carrés des grandes surfaces qui elles aussi ont du mal à se maintenir à flots.

C'est 2 paragraphes du PLU se contre disent totalement.

L'un dit « COMMERCE DE PROXIMITE »

L'autre « PORTE OUVERTE » à une enseigne avec une surface de 500m2 possible quand nous aurons atteint la mention BOURG et réduira à zéro tous nos efforts y compris ceux de l'équipe municipale.

Danielle CIROTTEAU 10 rue Dufresne 77840 CROUY SUR OURCQ

Commerçante

Présidente de l'association CROUY.COMM (association des commerçants de CROUY SUR OURCQ)

Madame le commissaire – enquêteur Mairie Place de la Mairie 77840 CROUY SUR OURCQ

ENQUETE PUBLIQUE concernant le PLU de CROUY SUR OURCQ

NON AUX LOGEMENTS COLLECTIFS DIT LOGEMENTS INTERMEDIAIRES sur la zone 1AUa et 1AUB

Pour la **zone 1AUa** entre l'avenue de Fussy et l'avenue de Coulombs : **non à l'immeuble collectif dit logements intermédiaires**. Pour le reste difficile de comprendre le projet pas clair sur le plan actuel qui incluent des parcelles que les propriétaires ne veulent pas vendre et n'ont pas été informé de ce projet les concernant.

Pour la **zone 1AUB** se situant à la gare (loin **du centre du village** et non centre bourg)

Non aux immeubles collectifs dit logements intermédiaires (+ de 11 mètres de haut) et aux maisons PATIO

Pourquoi :

- Zone 1AUB se situe à **proximité** (moins de 500mètres) d'un **site classé** (en 1962) possédant un **monument historique** rare :
LE DONJON DU HOUSOY de forme carré datant du XVe siècle.
- La zone 1AUB ne respecte pas les **50 mètres de distance** d'un bois classé proche. Distance appliquée à tous les propriétaires de ce secteur (voir lotissement rue de la procession)
- Plus **de vue bucolique** quand nous arrivons à Crouy sur Ourcq et qui plait tant aux habitants, aux randonneurs (nombreux), aux visiteurs etc... A la place de la pâture actuel un **mur**.
- La **gare** n'est **pas pérenne** et n'ouvre que très peu.
- **La ligne P** (Paris/Ferté Millon) n'est pas **pérenne**.
- Cette zone se situe loin des commerces, écoles, maison de santé donc plus de voitures dans le centre et mauvais pour notre empreinte écologique.
- L'emplacement proche d'une voie ferroviaire me semble dangereuse pour les enfants et les animaux domestiques.
- L'ensemble est sur un site pas stable nappe phréatique et marais.

Non à la transformation du chemin de Notre Dame du Chêne en double voie qui loge le site et le dépasse largement pour pouvoir faire le retournement pour voitures et camions(poubelle). Ce chemin a une **histoire** datant de **1600** il y a toujours une procession annuelle.

Dans le **Plu** il est **indiqué une protection pour nos chemins de promenade**, Pourquoi nous retirer 50% de celui-ci qui plait tant aux habitants de Crouy, cela n'a pas de sens.

Non à l'extension du village, nous ne voulons pas être un **bourg**.

Pour garder notre authenticité, notre ruralité, notre indépendance.

Pour un village plus tourné vers l'environnement, la nature qui nous entoure, la biodiversité et l'avenir de nos enfants dans ce futur monde.

Pour plus de concertation dans l'avenir de notre village.

Pour vivre tous en harmonie.

Danielle CIROTTEAU habitant Crouy depuis 24 ans

Membre du bureau de l'ASBVO association de sauvegarde de la basse vallée de l'Ourcq

Vice-présidente de l'association USPO union sportive sur le pays de l'Ourcq

Membre de l'association AOUT association des usagers des transports de la ligne P